OFFRE IR - ISF 2016 / 2017

FCPI

123 MULTI NOVA VI

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DANS L'INNOVATION

123VENTURE

POINTS CLÉS

1 UNE RÉDUCTION D'IMPÔT IMMÉDIATE DE 35 % (ISF)[1] OU 18 % (IR)[2]

EN CONTREPARTIE D'UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DES PARTS PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE 6,5 ANS, SOIT JUSQU'AU 30 JUIN 2023, POUVANT ALLER JUSQU'À 9,5 ANS EN CAS DE PROROGATION DE LA DURÉE DE VIE DU FCPI 123MULTINOVA VI, SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION, SOIT JUSQU'AU 30 JUIN 2026

Dans le cadre du FCPI 123MultiNova VI, le souscripteur choisit de bénéficier de l'un ou l'autre des dispositifs fiscaux ci-dessous (voire des deux en effectuant deux souscriptions distinctes) :

	ISF	IR
Taux de réduction	35 %[1]	18 %[2]
Réduction maximum	18 000 € (Foyer fiscal)	2 160 € (Célibataire)
		4 320 € (Couple)[3]
Investissement maximum (hors droits d'entrée)	51 429 € (Foyer fiscal)	12 000 € (Célibataire)
		24 000 € (Couple)[3]
Engagement fiscal de détention	Jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription des parts du Fonds	5 ans à compter de la souscription des parts du Fonds

- **Exonération d'ISF** pendant toute la durée de conservation des parts du FCPI, à hauteur de la quote-part de l'actif du FCPI qui sera investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI[4].
- **À l'échéance :** Exonération d'impôt sur le revenu des produits et plus-values distribués par le Fonds et des plus-values éventuellement réalisées à la cession des parts du Fonds (hors prélèvements sociaux)[5].

2 OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DU FONDS EN ACTIONS ET OBLIGATIONS

Le FCPI 123MultiNova VI poursuit une double stratégie : il investira d'une part **40 % minimum de son actif sous forme d'actions dans des entreprises technologiques de forte croissance selon l'appréciation d'123Venture (poche actions)** et d'autre part environ **30 % de son actif sous forme d'obligations convertibles dans des entreprises traditionnelles innovantes selon l'appréciation d'123Venture (poche obligations).** Cette poche obligataire a pour objectif d'apporter un rendement courant au FCPI grâce à la perception de revenus réguliers (coupons) tout en offrant une meilleure protection que l'investissement en actions en cas de défaut, en contrepartie d'une performance potentielle inférieure à celle des actions. L'investissement en obligations convertibles n'est cependant pas une garantie contre un risque de défaut de la société émettrice et présente donc un risque de perte en capital.

DURÉE DE BLOCAGE ET RISQUES DU PRODUIT

(1) De l'investissement réalisé dans le FCPI 123MultiNova VI. À la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date d'agrément de l'AMF, la réduction d'ISF est soumise au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment à l'obligation de conserver ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription.
(2) De l'investissement réalisé dans le FCPI 123Multinova VI. À la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date d'agrément de l'AMF, la réduction d'IR est soumise au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de leur souscription. Le montant total des avantages fiscaux en matière d'IR est plafonné à 10 000 € par an et par foyer fiscal.
(3) À savoir les contribuables mariés ou pacsés et soumis à imposition commune.
(4) Cela implique que le FCPI 123MultiNova VI respectera a minima le quota de 40 % de titres reçus en contrepartie de souscription au capital de sociétés exerçant leur activité ou juridiquement constituées depuis moins de 5 ans, et vérifiant les conditions prévues au 1 du I de l'article 885-0 V bis du CGI.
(5) L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que ces dispositifs fiscaux sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la date d'agrément du FCPI 123MultiNova VI. Pour plus de détails, veuillez consulter la Note Fiscale.

DU FCPI

3 UNE STRATÉGIE PRENANT EN COMPTE 3 CRITÈRES

Sectoriel

123MultiNova VI investira principalement autour de la thématique de l'économie numérique, dont le caractère transversal permet de ne pas se limiter à un secteur d'activité en particulier. En effet, les transports, le tourisme, la dépendance-santé ou encore l'éducation et l'industrie… tous les secteurs d'activité sont concernés par les opportunités de croissance offertes par les nouvelles technologies du numérique.

Stades de maturité

123MultiNova VI investira dans des PME à différents stades de maturité, afin de couvrir l'ensemble des stades du financement des entreprises, **allant du lancement d'un projet innovant à l'accompagnement à l'international d'entreprises traditionnelles innovantes rentables à un stade de développement plus mature.**

Géographique

123MultiNova VI pourra investir **dans des PME situées dans l'Europe entière.** À ce titre, **l'Europe dispose, selon l'analyse d'123Venture, d'avantages compétitifs dans le domaine de l'économie numérique :** qualité des infrastructures, compétences humaines, tissus d'entrepreneurs…

4 UN POSITIONNEMENT POTENTIEL DE CO-INVESTISSEUR AUX CÔTÉS D'UN LEADER EUROPÉEN DU CAPITAL-INNOVATION

Fort de son expérience de 15 ans, 123Venture bénéficie d'un important réseau lui permettant d'accéder à des opportunités d'investissement qu'elle étudie et sélectionne pour ses Fonds. En complément, **le FCPI 123MultiNova VI bénéficiera de l'expérience et du réseau d'un de ses partenaires historiques : Partech Partners.** Par le passé, 123Venture a déjà réalisé des co-investissements aux côtés de Partech Partners pour le compte de ses FCPI, notamment dans les secteurs des nouvelles technologies, du e-commerce et de l'internet. Toutefois, le Fonds n'aura pas d'obligation de réaliser des co-investissements avec les fonds gérés par Partech Partners.

PARTECH

5 UN PLACEMENT À MOYEN TERME AVEC UN HORIZON CIBLE DE REMBOURSEMENT À PARTIR DE 6,5 ANS ET POUVANT ALLER JUSQU'À 9,5 ANS EN CAS DE PROROGATION DE LA DURÉE DE VIE DU FONDS SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La durée de vie du FCPI 123MultiNova VI sera de 6,5 ans prorogeable 3 fois 1 an sur décision d'123Venture (soit 9,5 ans maximum). Cette durée de vie tient compte de l'objectif du FCPI 123MultiNova VI d'investir environ 30 % de son actif – au titre du Quota Innovant – sous forme d'obligations convertibles qui ont une échéance déterminée à l'avance. Il est rappelé que les obligations convertibles comportent des risques (définis ci-dessous).
À partir de l'échéance de la 5ème année, 123Venture pourra procéder, en fonction des liquidités disponibles (éventuels remboursements d'obligations, intérêts perçus, cessions de sociétés…) à des distributions aux porteurs de parts.

RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI)

Risques de perte en capital : le Fonds a vocation à financer en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles notamment) des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lesquels le Fonds est investi.
Risques d'illiquidité des actifs du Fonds : le Fonds pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts du Fonds. En particulier, les fonds gérés par Partech Partners – dans lesquels le Fonds investira – étant des fonds de capital investissement pourraient également connaître des difficultés à céder certaines de leurs participations et le Fonds pourrait encore avoir à la fin de sa propre durée de vie (y compris prorogée le cas échéant) des parts ou actions de ces fonds Partech (qui ne seraient pas susceptibles de faire l'objet d'une demande de rachat de la part du Fonds) et pourrait éprouver des difficultés à céder ces titres. Bien que la Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour liquider les actifs du Fonds, il existe un risque que le Fonds ne soit pas en mesure de trouver un acquéreur pour les parts de ces fonds et ait à les céder à un prix inférieur à leur valeur de marché pour être en mesure de liquider le Fonds à l'issue de sa durée de vie éventuellement prorogée.
Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille : les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Malgré la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.
Risques liés aux obligations convertibles : le Fonds devrait investir une part de son actif (dont environ 30 % au titre de son Quota Innovant) au travers notamment d'obligations convertibles qui, en cas d'exercice d'une option de conversion, donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles elles donnent droit en cas de conversion.
Les autres risques (risque action, risques de change, risque de crédit, risque de taux, risque au niveau des frais) sont mentionnés dans le Règlement du Fonds.

FCPI 123MULTINOVA VI, COMMENT ÇA

UNE POCHE ACTIONS :

40 % minimum investi sous forme d'actions dans des entreprises technologiques

La poche actions constitue **la poche dynamique du FCPI.** Elle sera investie dans **des entreprises technologiques présentant, selon les gérants d'123Venture, un fort potentiel de croissance.** En acceptant un risque plus grand, le FCPI doit être rémunéré par une plus-value plus importante à l'échéance lors de la cession des sociétés en portefeuille. **Sur cette partie, 123Venture pourra réaliser des co-investissements avec Partech Partners.**

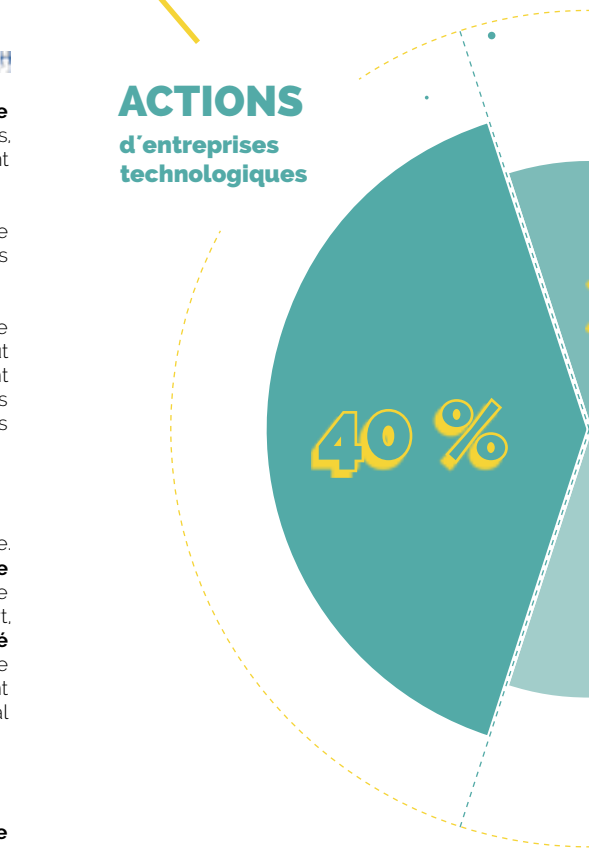

Bénéficier potentiellement du flux d'affaires de Partech Partners

Partech Partners est une société de gestion indépendante **créée il y a plus de 30 ans et spécialisée sur tous les segments de l'économie numérique.** Présente en France, en Allemagne et aux États-Unis, Partech Partners intervient à différents stades de maturité d'une entreprise innovante (investissement unitaire allant de 5 à 50 M€ dans des sociétés en création et en développement).

Les Fonds gérés par Partech Partners (environ 850 M€ d'encours sous gestion à fin 2015, source Partech Partners) **sont destinés principalement aux investisseurs institutionnels** (grands groupes industriels dans la grande distribution, dans l'automobile… ou bien encore dans l'assurance).

Avec plus de 300 investissements réalisés dans l'innovation, une vingtaine d'introductions en bourse et une cinquantaine de cessions industrielles, son expertise des sociétés à forte croissance lui vaut **la place de 1er Fonds (non-américain) de capital-innovation au monde** (source : Classement Preqin 2014*). Il est rappelé que les récompenses passées ne présagent pas des rendements futurs du Fonds et que le Fonds n'aura pas d'obligation de réaliser des co-investissements avec les fonds gérés par Partech Partners.

Profiter du dynamisme de l'économie numérique

L'essor de l'économie numérique est à l'origine d'un nouveau paradigme macro-économique. **Initialement très présente dans les domaines de l'information et de la communication, cette nouvelle révolution industrielle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier.** Son caractère transversal impacte **tous les secteurs de l'économie** (Banque / Finance, Tourisme, Transport, Automobile, Santé, Distribution…). Elle constitue aujourd'hui **un vecteur de croissance, de productivité et de compétitivité pour les entreprises et les pays.** Pour illustrer cette dynamique, l'économie digitale devrait (selon les estimations de la Commission Européenne) croître 7 fois plus rapidement que les autres secteurs de l'économie, ce qui devrait faire passer son poids dans le PIB global de l'UE de 6 % actuellement à 20 % d'ici 10 ans.

Un positionnement européen, tourné vers l'international

Les gérants d'123Venture estiment, compte tenu de leur expérience, que l'Europe dispose d'atouts considérables, favorables à l'émergence de nouveaux concepts et de nouveaux champions du numérique : un marché d'un demi-milliard de consommateurs avec le plus fort PIB mondial (23,3 % du PIB mondial), **des infrastructures de qualité, un juste équilibre entre la qualité de ses compétences humaines et leurs coûts** et une adhésion dans **la durée des entrepreneurs** aux projets qu'ils mènent.

Ainsi, le FCPI 123MultiNova VI pourra investir dans des PME situées dans toute l'Union Européenne. Le positionnement du Fonds doit également permettre d'accompagner l'internationalisation de ses participations européennes, avec la mise en place de partenariats à l'étranger, de nouveaux tours de financement, ou d'introductions en bourse.

*En 2014, Private Equity Intelligence (Preqin) a établi un classement des sociétés d'investissement présentant les performances les plus solides. Partech Partners a obtenu la troisième meilleure note du classement des Fonds de capital-innovation, ce qui place la société à la 7ème place. C'est de plus la seule société de gestion européenne à figurer dans le top 25 (toutes les autres étant basées aux États-Unis).

Document non contractuel édité en septembre 2016. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés à destination de l'investisseur (« DICI ») visé par l'AMF. Le DICI sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DICI et le Règlement, la note fiscale (non visée par l'AMF), le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif semestrielle du Fonds sont disponibles sur simple demande écrite du porteur.

MARCHE ?

OBLIGATIONS

d´entreprises traditionnelles innovantes

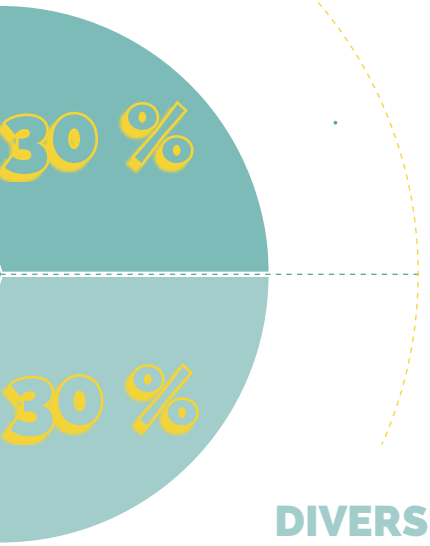

DIVERSIFIÉ

UNE POCHE OBLIGATIONS :

environ 30 % investi sous forme d´obligations convertibles dans des entreprises traditionnelles innovantes

Le FCPI 123MultiNova VI investira également en obligations convertibles dans des entreprises traditionnelles innovantes selon l´appréciation d´123Venture. Il accompagnera la croissance de ces sociétés en finançant leur internationalisation, le développement de leur offre ou encore leur croissance externe.

Cette poche obligataire a notamment pour objectif d´apporter un rendement courant au FCPI via la perception de revenus réguliers (coupons) mais également une meilleure protection en cas de défaut (le remboursement de l´obligation étant prioritaire sur l´action). La plus-value, en revanche, sera capée en contrepartie d´une volatilité plus faible et d´une prise de risque moindre. L´investissement en obligations convertibles comporte cependant un risque de perte en capital.

Le financement d´entreprises traditionnelles innovantes

Intervenir en obligations nécessite d´investir dans des entreprises rentables, capables de générer des revenus récurrents. 123Venture visera ainsi des sociétés en développement pour lesquelles le financement en obligations apparaît comme le plus adéquat pour financer leur montée en puissance.

À titre d´exemple, au sein du portefeuille actuel d´123Venture, de nombreuses sociétés répondent à ces critères d´investissement, notamment le leader français de la mode masculine en ligne, employant 150 personnes. Après avoir fait ses preuves sur le territoire français, il a été accompagné en obligations convertibles pour financer un nouveau stade de son développement. Cet apport de fonds lui a permis notamment de réaliser l´acquisition de ses concurrents au Royaume-Uni et en Allemagne. Il est rappelé que les investissements passés ne présagent pas des investissements futurs.

UNE POCHE DE DIVERSIFICATION

Le FCPI 123MultiNova VI investira environ **30 % de son actif sous forme d´OPCVM ou FIA (Fonds d´Investissements Alternatifs).**

L´objectif est de conserver une part de l´actif du Fonds (environ 20 %) **investie sur des supports prudents et quotidiennement liquides** afin de faire face aux besoins éventuels de réinvestissements dans les sociétés du portefeuille (financement d´une croissance externe, d´un nouvel investissement productif, de l´ouverture de nouveaux points de vente…).

L´autre partie (environ 10 % de l´actif), sera investie dans des Fonds de capital-investissement gérés par Partech Partners. Le FCPI pourra alors bénéficier **des opportunités de co-investissement offertes par le flux d´affaires de ce partenaire.** Ce dernier prévoit en effet la possibilité pour les investisseurs de ses Fonds de réaliser des co-investissements à ses côtés, dans des sociétés qu´il aura identifié pour la qualité de leur(s) innovation(s) et leurs perspectives de croissance.

POINTS CLÉS D'123VENTURE *

1 PÉRENNITÉ

Une société de gestion établie

123Venture est une Société de Gestion indépendante spécialisée dans le capital-investissement (non coté) et l'immobilier. Avec **1,2 milliard d'euros d'actifs** gérés pour le compte de **65 000 clients privés (juin 2016),** 123Venture est devenue l'une **des Sociétés de Gestion de référence** des clients privés pour ces classes d'actifs.

Source 123Venture au 30 juin 2016.

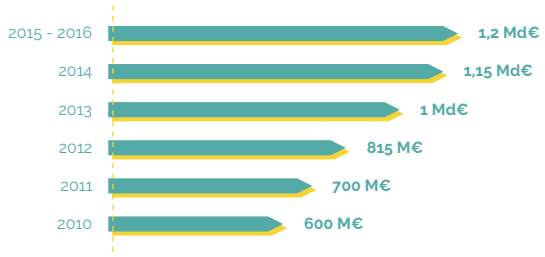

2 RECONNAISSANCE

1ère société de gestion de FCPI / FIP selon le magazine Gestion de Fortune

Depuis 20 ans, le magazine Gestion de Fortune réalise une enquête auprès de 3 000 professionnels de la gestion de patrimoine, dont les distributeurs rémunérés par rétrocession, qui permet de connaître avec précision les gérants les plus appréciés des professionnels de la gestion d'actifs. Les critères de sélection sont notamment basés sur la qualité des produits, du back office et de la relation commerciale et sur la politique de commissionnement. Pour la 7ème année consécutive, 123Venture arrive en tête dans la catégorie « Gérant de FCPI / FIP ». Il est rappelé que les récompenses passées ne présagent pas des rendements futurs du Fonds.

3 EXPÉRIENCE

Dans le top 3 des acteurs français Small & Mid Caps depuis 2010

Depuis 2010, 123Venture est l'un des investisseurs les plus actifs en France (en nombre d'opérations et en montant investi) sur la catégorie des entreprises dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 M€. Ces informations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Source : Private Equity Magazine, 2016.

Une expérience forte dans le financement d'entreprises innovantes

Depuis sa création, 123Venture a participé **au financement et au développement de plus de 90 sociétés innovantes** pour 110 M€ déployés en France et en Europe.

Source 123Venture.

Les sociétés accompagnées par 123Venture exercent leurs activités dans les secteurs du e-commerce, de l'internet, des nouvelles technologies, de l'électronique mais aussi dans des secteurs plus traditionnels innovants comme l'industrie ou les services.

Une expérience des cessions **

Depuis sa création, **123Venture a déjà cédé plus de 50 sociétés** dans le domaine du capital-innovation. La majorité des sociétés a été cédée à des groupes internationaux de renom.

Source 123Venture

Une expérience des introductions en Bourse **

123Venture a déjà réalisé **6 introductions en Bourse dont la plus récente concerne une société leader du reciblage publicitaire en ligne sur le Nasdaq.**

Source 123Venture

Zone d'intervention d'123Venture et exemples de secteurs d'activité financés

Source 123Venture

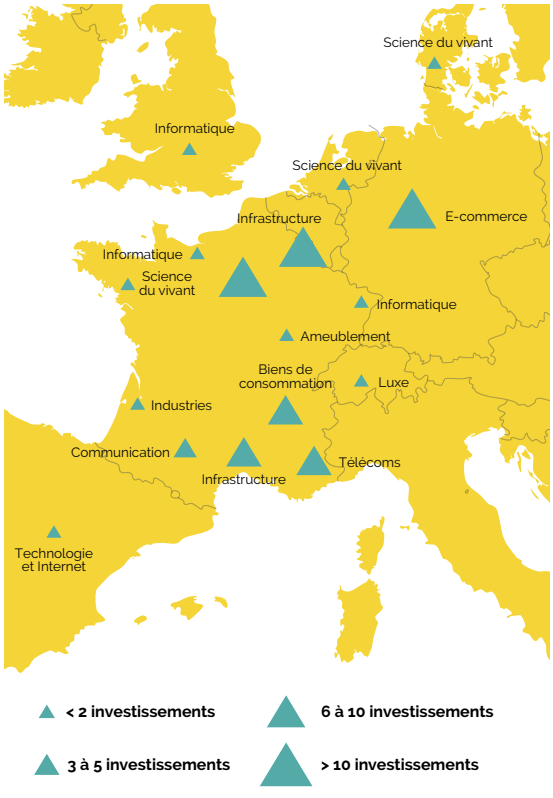

La zone d'intervention est fondée sur des données passées. Cela n'implique aucun engagement de diversification de la part de 123 Venture sur le FCPI 123 MultiNova VI

* Ces données sont exactes au 30/06/2016 et sont susceptibles d'évoluer.
** Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ DE GESTION : 123Venture (Agrément n° GP 01-021)
DÉPOSITAIRE : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE
VALEUR D'ORIGINE DES PARTS A : 1,00 €
SOUSCRIPTION MINIMALE : 1 000 parts A, soit 1 000 € (hors droits d'entrée dont le taux maximum est de 5 %).
VALORISATION : Semestrielle le 31/03 et le 30/09 de chaque année.
DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS : Pendant une durée minimale de 6,5 années soit jusqu'au 30 juin 2023 (et au 30 juin 2026 maximum sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas de survenance de l'un des cas prévus au règlement : décès, invalidité, licenciement – pour plus de détails, merci de vous référer au règlement du FCPI 123MultiNova VI.
LE TABLEAU DES FRAIS ci-contre présente les valeurs maximales en moyenne annuelle des frais **« TFAM »** supportés par le Fonds et donc indirectement par ses investisseurs par catégorie de frais et leur répartition entre gestionnaire et distributeurs du FCPI 123MultiNova VI.
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du FCPI (éventuellement prorogée) telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

STRUCTURATION DES FRAIS

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,525 %	0,525 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,950 %	1,300 %
Frais de constitution	0,11 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,00 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,35 %	0,00 %
TOTAL	4,935 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,825 %= valeur du TFAM-D maximal

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ENTRE LES INVESTISSEURS ET L'ÉQUIPE DE 123VENTURE (« CARRIED INTEREST »)

Afin de bénéficier de ce partage de la plus-value, l'équipe 123Venture réalise un investissement dans le FCPI d'au moins 0,25 % du montant total des souscriptions (hors droits d'entrée) et ne sera remboursé de son investissement qu'après que les investisseurs aient reçu du Fonds un montant au moins égal à leur montant de souscription initiale (hors droits d'entrée).

Description des principales règles de partage de la plus-value (« carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
(1) Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du Fonds attribués aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
(2) Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25 %
(3) Pourcentage de rentabilité du Fonds qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	100 %

COMPARAISON NORMALISÉE, SELON TROIS SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Scénarios de performance (Évolution du montant des parts ordinaires souscrites depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogations), pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1 000 € dans le fonds			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du « carried interest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1 000 €	419 €	0 €	81 €
Scénario moyen : 150 %	1 000 €	419 €	16 €	1 065 €
Scénario optimiste : 250 %	1 000 €	419 €	216 €	1 865 €

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.
Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012, pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT :

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 6,5 années soit jusqu'au 30 juin 2023, pouvant aller jusqu'au 30 juin 2026 sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

123VENTURE

94, rue de la Victoire
75009 Paris France
Tél. : +33 (0) 1 49 26 98 00
Fax : +33 (0) 1 49 26 98 19

www.123venture.com

agence aristophane